

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 23 JUIN 1999

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf
et le vingt trois Juin à dix-sept heure

Projet
d'ouverture de
cours de danse Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

9906/07 Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BLANCHI, BONNET, DAVID,
FOUQUES, GILLY, LORENZI, MASCARELLI, MORANI, OTTO,
PASCAL, REGHEZZA, SENECA.
MMES BELLON, COHEN, FORESTIER, GASTALDI, GIUDICELLI,
SOMARIA.

Le Président indique qu'un projet de
développement de la danse dans le haut pays pourrait être
envisagé entre l'Ecole Départementale de Musique des A.M.
et l'Ecole Supérieure de Danse de Cannes Rosella
Hightower.

Il s'agirait d'apporter aux populations jeunes
du haut pays une initiation et un enseignement
chorégraphique de très bon niveau et sous le contrôle de
l'Ecole Supérieure de Danse Rosella Hightower.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide de
ne pas s'engager dans ce dossier tant que les problèmes
rencontrés aujourd'hui par l'Ecole départementale de
musique ne sont pas résolus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Charles GINESY

